



**Syndicat national Force Ouvrière  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - [foesr@foesr.fr](mailto:foesr@foesr.fr) - [www.foesr.fr](http://www.foesr.fr)

## **PRAG-PRCE : le ministère joue la montre, inacceptable !**

FO ESR a participé au groupe de travail (GT) réuni par le ministère à propos de la situation des PRAG-PRCE ou « ESAS » (enseignants du Secondaire affectés dans l'enseignement supérieur).

Ce GT s'est tenu le 15 juin en lieu et place d'un CSA ministériel prévu le même jour à la même heure. Sa tenue constitue donc un début de prise en compte de la mobilisation des PRAG-PRCE et assimilés et est donc à mettre au compte de cette mobilisation, que FO ESR soutient totalement.

Cependant le ministère est très loin d'avoir répondu favorablement aux revendications des PRAG-PRCE. La réunion a en effet surtout consisté en un « tour de table » où chacun était invité à faire part de ses réflexions sur la rémunération, le rôle voire le statut des PRAG-PRCE.

FO ESR a pour sa part rappelé ses revendications :

- réalignement de la prime de base des PRAG-PRCE et assimilés (la PES) sur la prime de base des enseignants-chercheurs (désormais la C1 du RIPEC) ;
- égalité du paiement de toutes les tâches extra-statutaires entre PRAG-PRCE et enseignants-chercheurs (par extension du référentiel d'équivalence horaire des activités à tous les PRAG-PRCE, par prise en compte de ces tâches au même niveau que pour les enseignants-chercheurs dans le cadre des PRP ou des PCA) ;
- maintien et amélioration des possibilités d'accéder à la classe exceptionnelle pour les PRAG-PRCE (pour information, le ministère a supprimé les viviers 1 et 2 et la FNEC FP-FO a refusé de prendre part au vote sur cette suppression lors du CSA du MEN du 13 juin, aucune garantie n'étant donnée sur ce qui va être mis en place) ;
- paiement de toutes les heures TP en heures TD, dans ou hors du service statutaire ;
- traitement des contractuels enseignants comme les PRAG-PRCE, en termes de service horaire comme de rémunération.

Les représentants du ministère ont annoncé qu'ils n'envisageaient pas pour l'instant de définition d'un nouveau statut ou d'intégration dans le RIPEC. Ils envisagent de relever le plafond de la PRP (soit 96 fois le montant de l'heure TD, ou 4114 €). Ils vont mettre à l'étude une nouvelle accélération de l'augmentation de la prime des PRAG-PRCE. Ils vont aussi mettre à l'étude un relèvement du montant cible de cette prime, sans pour autant que ce montant cible rejoigne celui de la prime des enseignants-chercheurs (6400 € en 2027).

**Cependant il n'y a eu aucun engagement sur aucun point et ils ont annoncé une nouvelle réunion, qui aurait lieu en septembre. Autrement dit, le ministère diffère toute mesure.**

**C'est inacceptable ! Les PRAG-PRCE, mobilisés partout en France, apprécieront !**

**Ils sont prêts à accentuer encore toutes leurs actions, ils ont raison !**

**Tout de suite, maintenant, alignement de la prime socle des PRAG/PRCE avec celle des enseignants-chercheurs : 1200€ annuels en plus pour tous les PRAG/PRCE dès 2023 !**

**FO ESR est à leurs côtés dans la mobilisation. FO ESR appelle :**

- > tous les enseignants-chercheurs à manifester leur soutien aux revendications des PRAG-PRCE ;
- > tous les PRAG-PRCE mobilisés à se réunir sous toutes les formes possibles, en réunion d'information syndicale FO, dans les départements d'enseignement, en AG, pour déterminer ensemble des suites à donner pour obtenir satisfaction sur leurs revendications et mettre en discussion la grève, y compris à la rentrée, la grève pour gagner, face à un ministère qui cherche encore à refuser de répondre à leurs revendications.